



Mercredi II décembre 2024 · ·



## **UN BUDGET 2025 AMBITIEUX ET MAITRISÉ**

Le dernier Conseil municipal de l'année s'est tenu le 10 décembre 2024 en salle des délibérations. À l'ordre du jour, des décisions majeures pour 2025, marquées par la maîtrise budgétaire et des priorités ciblées. Retour sur des points majeurs votés lors de cette 7ème séance ordinaire.

## Maintien des taux des impôts ménages

La Ville du Gosier réaffirme son engagement envers les Gosiériens en maintenant les taux des impôts ménages concernés :

• Taxe foncière: 35,67 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 25,72 %

## Un budget 2025 ambitieux et raisonné

La municipalité a adopté un budget équilibré pour l'année 2025, d'un montant total de 68 268 813 €, réparti comme suit :

Fonctionnement: 53,9 M€ Investissement: 14,3 M€

Les priorités incluent :

- +20 % pour le CCAS (1,2 M€) pour faire face aux difficultés rencontrées par de nombreuses familles.
- 500 000 € pour l'éducation, 1,3 M€ pour l'entretien des espaces publics, et 2 M€ pour les routes.

## Un Palais des Sports et de la Culture renforcé

Avec un budget de 711 500 €, le palais prévoit une augmentation de 14 % de ses recettes grâce à un plan marketing mieux structuré, confortant ainsi son rayonnement régional.

